

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	34
Votants par procuration	4
Absents	70
Total des votes	39

9. Autres domaines de compétences

9.1 Autres domaines de compétences des communes et EPCI

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du 11 octobre 2022 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. BOUCHER, M. BISSON, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. DUMESNIL, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. CALMESNIL, M. MARIE, Mme CLUZEL, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, Mme DUTILLOY, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. VOSNIER, M. DARMOIS, M. DUCLOS, M. BURET, Mme MONLON, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. COUREL, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIE

TITULAIRES EXCUSES : Mme DA SILVA, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. LAMY, M. BARRE, M. LEROUX, Mme ROSA, M. TIMON, Mme CABOT, M. LETELLIER, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, Mme BINET, M. SWERTVAEGER, M. SENINCK

TITULAIRES ABSENTS : M. GIRARD, M. LEROY, Mme DUVAL, Mme QUESNEY, Mme HAKI, M. MAUVIEUX, M. BAPTIST

PROCURATIONS : Mme ROULAND à M. BISSON, M. LAMY à Mme DUONG, M. TIMON à M. DUCLOS, Mme CABOT à M. VOSNIER

SECRETAIRE DE SEANCE : M. SIMON

N° 124-2022 Adhésion à l'association RAN COPER

La commande publique évolue pas à pas et se veut de plus en plus responsable. Le Code de la Commande Publique prévoit ainsi la nécessité de prendre « en compte des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale » pour l'ensemble des consultations lancées. De même, deux lois ont complété ces obligations. La loi relative à la « lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire » comporte toute une partie mettant l'économie circulaire au cœur de la commande publique. Ainsi, les acheteurs de collectivités publiques doivent acquérir des biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou comportant des matières recyclés dans des proportions fixées entre 20 et 100 % selon le type de produit (fournitures informatiques et de bureau, articles textiles, copieurs, téléphones, véhicules, ...).

La loi portant « lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ces effets » modifie le Code de la Commande Publique en imposant l'introduction des considérations environnementales dans les spécifications techniques et dans les conditions d'exécution. Les acheteurs et autorités concédantes doivent également retenir au moins un critère d'attribution tenant compte de caractéristiques environnementales. En complément, pour les marchés supérieurs aux seuils, les collectivités doivent dorénavant intégrer les conditions relatives au domaine social ou à l'emploi, notamment en faveur des personnes défavorisées.

Dans ce contexte réglementaire qui évolue très rapidement, il semble nécessaire de se doter de nouveaux outils pour répondre à la réglementation et développer les clauses sociales et environnementales dans les marchés et concessions.

Le Réseau des Acteurs Normands pour la Commande Eco Responsable également appelé RAN COPER est un réseau local composé de près de 700 élus et agents des organismes soumis à la réglementation en matière de commande publique. Il a été mis en place sous l'impulsion de plusieurs partenaires en 2013 : l'ADEME, la Région, l'ARS Normandie, la Métropole de Rouen et le SMEDAR. La RAN COPER a plusieurs objectifs :

- Former les services au développement sécurisé des clauses sociales et environnementales,
- Fournir les outils de références (guides de rédactions, dossiers de consultation des entreprises, ...),
- Faire échanger et assurer un partage d'expériences entre collectivités,

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20221017-124-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

- Proposer une veille juridique et technique complète,
- Informer plus généralement sur tous les aspects relatifs à l'éco-responsabilité et à la commande publique durable.

Ce réseau s'est constitué sous la forme d'une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 le 29 mars 2022. Il est proposé d'y adhérer.

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-1 et L.5211-10 ;

VU les statuts de l'association RAN COPER et notamment les articles 9 et 11,

CONSIDERANT que l'adhésion à l'Association « Réseau des Acteurs Normands pour une Commande Publique Eco-Responsable » (RAN COPER) est une opportunité pour développer la mise en œuvre d'une commande publique plus responsable à l'échelle de la collectivité et de répondre ainsi aux obligations réglementaires ;

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

- **AUTORISE** la Communauté de Communes Pont Audemer Val de Risle à adhérer à l'Association « Réseau des Acteurs Normands pour une Commande Publique Eco-Responsable » (RAN COPER) en qualité de membre adhérent. Le siège social de l'association est fixé à : Immeuble Les Galées du Roi, 30 rue Henri Gadeau de Kerville à ROUEN (76 100).
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à signer annuellement le bulletin d'adhésion, les éventuels avenants s'y rapportant ainsi que tous documents relatifs à cette affaire,
- **DECIDE DE VERSER** annuellement la cotisation correspondante dont le montant s'est établi au titre de l'année 2022 à 1 000 €.
- **DECIDE DE DESIGNER** les représentants suivants au sein de l'association
 - Philippe MARIE, 6^{ème} Vice-Président en charge de l'eau, des zones humides, de l'assainissement, de l'eau potable et du développement durable ;
 - Cécile LIDEC, Directrice du pôle de l'aménagement et des services techniques ;
 - Géraldine BOITELLE, Cellule commande Publique
- **DECIDE DE PRECISER** que la dépense en résultant sera imputée au chapitre 011 (charges à caractère général) du budget communautaire.

Pont-Audemer, le 17 octobre 2022

le Président

qui certifie que la présente délibération a été adressée à la Préfecture de l'Eure

Francis COUREL



Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20221017-124-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022